



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1341 du 15 Décembre 2009

La Fédération vous souhaite à toutes et à tous



de bonnes fêtes de fin d'année



Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Courrier CGT – CFDT – UNSA à la D.R.H. sur la PFR	3-4
4. Réunion D.R.H./Syndicats du 4 décembre sur le transfert des Parcs	5-6
5. Communiqué SNOPA suite à la réunion du 10 décembre à la D.R.H.	7-8
6. Lettre de mission de Fillon sur le MEEDDM	9-11
7. Catégorie A : Des revendications pour le débat et l'action	12-13
8. CGT – F.P. : Des mobilisations qui appellent d'autres	14
9. 20 janvier 2010 : 2 ^{ème} rencontre à l'initiative de la CGT des cadres supérieurs de la Fonction Publique + Invitation	15-17
10. Appel pour des Etats généraux du service public	18-20
11. 49 ^{ème} congrès de la Cgt : Direction élue + résultats des votes	21-22



AGENDA

Mardi 15 décembre 2009 :
C.C.A.S. du MEEDDM

Mardi 15 décembre 2009 :
C.T.P.M. du MEEDDM

Mardi 15 décembre 2009 :
O.S./MEEDDM sur mesure RGPP 154 : A.E./ONEMA

Mardi 15 décembre 2009 :
Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

Mercredi 16 décembre 2009 :
Secrétariat Fédéral

Mercredi 16 décembre 2009 :
Rencontre du secrétariat fédéral avec la FSU et Solidaires sur DREAL

Mercredi 16 décembre 2009 :
OS/MEEDDM sur les personnels volontaires pour les centres de vaccination

Mercredi 16 décembre 2009 :
OS/MEEDDM sur la V.H.

Mercredi 16 et Jeudi 17 décembre 2009 :
Comité général de l'U.C.R.

Jeudi 17 décembre 2009 :
Bureau de l'UGFF

Jeudi 17 décembre 2009 :
Colloque UIT/Emergences sur « transport de voyageur en IdF » et « environnement – développement durable et syndicalisme »

Jeudi 17 décembre 2009 :
Assemblée Générale d'INDECOSA CGT

Jeudi 17 décembre 2009 :
OS/MEEDDM sur le calendrier des élections CAP et CTP 2010

Jeudi 17 décembre 2009 :
OS/MEEDDM sur l'affectation des OPA dans les DIR

Vendredi 18 décembre 2009 :
Assemblée Générale de la SCER et l'AFUL CGT

Vendredi 18 décembre 2009 :
OS/DRI sur l'avenir des CETE



INFOS BREVES



MINISTERE DE LA CULTURE Brutalités policières dans l'antichambre du ministre

Vendredi 4 décembre au soir, dans le cadre d'un conflit qui dure depuis plusieurs jours, les responsables de tous les syndicats représentatifs du ministère de la Culture faisaient antichambre près du bureau de Frédéric Mitterrand pour exiger l'ouverture de négociations.

La seule réponse qui leur fut apportée a été leur évacuation autoritaire par les forces de l'ordre. Celle-ci a été assortie de violences physiques à l'encontre des représentants des salariés, dont le Secrétaire de la C.G.T.-Culture.

Dans un communiqué, le bureau du 49^{ème} Congrès de la CGT « condamne fermement de tels agissements. Elle apporte son soutien à la lutte des personnels du ministère de la Culture qui sont mobilisés contre une politique de suppressions d'emplois, de restrictions budgétaires et de démantèlement et, pour la sauvegarde, la rénovation et le développement du service public de la Culture. Elle exige des autorités qu'elles ouvrent immédiatement de véritables négociations ».



COLLECTIF « NON A EDWIGE » Recours en annulation des décrets et pétition en ligne

Les organisations membres du Collectif « Non à EDWIGE », ont déposé le 30 novembre deux recours en annulation devant le Conseil d'Etat pour le décret « portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique » et le décret « portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux enquêtes administratives liées à la sécurité publique ».



POLE EMPLOI 5 tentatives de suicide en 3 semaines, négociations sur le stress en janvier

Après qu'une employée de l'agence Pôle Emploi de Six-Fours (Var) ait tenté de mettre fin à ses jours mardi, un CHSCT extraordinaire s'est tenu hier, mercredi, à Marseille. A la sortie de ce comité jugé très décevant, une intersyndicale prévue lundi après midi permettra de « prendre des mesures », notamment un possible mouvement de grève.

Le même jour, direction et élus du personnel de Pôle emploi Ile de France ont convenu de convoquer également un CHSCT extraordinaire, vendredi 11 décembre, après les tentatives de suicide de trois conseillers dans la région.



TRANSPORTS ROUTIERS Signature d'un accord « acceptable »

Les syndicats de chauffeurs routiers, qui avaient appelé début décembre à la grève à partir du 13 décembre, en dénonçant une paupérisation de leur profession et en réclamant une revalorisation de leurs salaires, un 13^{ème} mois et une mutuelle de branche, ont obtenu gain de cause à l'issue de négociations houleuses et levé leur mot de grève vendredi soir.



TRAVAIL DU DIMANCHE La déréglementation se poursuit

Contrairement aux arguments avancés par les promoteurs du projet de loi Maille et du gouvernement avant les discussions controversées au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Aujourd'hui se profilent les prémices de la réalisation des craintes émises par les organisations opposées à l'extension du travail du dimanche, dont la CGT.

Suite sur : www.cgt.fr



**Madame EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
MEEDDM**

Objet : projet de circulaire relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats.

Madame la Directrice,

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes unanimement opposés à la mise en œuvre de la PFR en 2010. Elle va s'effectuer dans la précipitation, avec des aléas en terme de versement, sans étude d'impact et sans connaissance de la politique de gestion ressources humaines que vous désirez mettre en place.

Pour nous, et la plupart des personnels du ministère, la politique de rémunération s'inscrit dans une politique de GRH plus large dont aujourd'hui la déclinaison ministérielle n'est pas finalisée.

Dans cet esprit, nous souhaitons que la circulaire destinée aux chefs de service articule plus globalement les différents outils (entretien professionnel, construction d'un parcours professionnel ...) et en précise les finalités afin de donner un sens global par rapport aux 3 étapes de mise en œuvre en 2010.

Le dernier projet de circulaire appelle plusieurs observations de notre part :

- il conviendrait de substituer systématiquement le terme provisoire par transitoire.
- s'agissant de la prime informatique : elle ne doit en aucun cas être intégrée dans la PFR car elle correspond à la reconnaissance d'une qualification validée par un examen ou par statut exemple attaché analyste.
- par ailleurs en ce qui concerne le droit de recours : la circulaire n'évoque nulle part la possibilité pour les agents d'exercer un recours en CAP. **Nous exigeons qu'il en soit fait mention dans la circulaire.**

Le paragraphe tendant à démontrer que les agents sont bénéficiaires dans cette opération, suscite un fort mécontentement au sein des personnels et notamment chez les attachés. Il donne à penser une fois de plus, que l'administration les traite avec mépris.

En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre, nous nous interrogeons sur la phase prévue à l'automne 2010 . Comment la part résultats sera-t-elle calculée par rapport au coefficient de fonction, Cette approche tendrait à maintenir les coefficients individuels de l'ancien régime indemnitaire et nous voyons mal leur projection dans le système PFR (manque de clarté – juxtaposition des deux systèmes ?)

Les attachés et leur famille sont en première ligne dans cette opération de mise en œuvre du nouveau culte de la performance individuelle.

Nous attendons du ministre, une autre performance, celle de mettre en œuvre dès 2010, la 4^{ème} tranche du plan de revalorisation indemnitaire des attachés.

Enfin, pour faire suite au groupe d'échanges du 19 novembre dernier, vous trouverez ci-joint les modifications que nos trois organisations souhaitent voir apporter au projet de circulaire cité en objet.

Paris la Défense le 3 décembre 2009

Pour la CFDT,
Secrétaire Générale
Adjointe

signé

Véronique THYS

Pour la CGT,
Secrétaire Général

signé

Jean Marie RECH

Pour l'UNSA,
Secrétaire Général

signé

Daniel PUIGMAL

Réunion DRH/ OS du 4 décembre 2009 sur les conditions de transferts



Montreuil, le 4 décembre 2009

La forte mobilisation des OPA d'hier pesait lourd dans cette réunion pilotée par le chef de gestion des personnels de la DRH : Yves MALFILATRE.

Des avancées suite à la grève !

La DRH nous a transmis un relevé de conclusion signé par Le Directeur de cabinet : Thomas DEGOS suite à la réunion au cabinet de la semaine dernière. Dans ce relevé figurent les intentions du Ministère en ce qui concernent :

- L'aboutissement des mesures catégorielles 2009 (revalorisation premier grades et validation de la prime de métier),
- Un engagement sur l'évolution de la prime de rendement
- Un dispositif de maintien de la rémunération pour les OPA MAD SLD jusqu' la fin du droit d'option
- Des garanties sur les droits syndicaux
- Une réunion avec la DGITM sur l'avenir des OPA dans les DIR
- L'évolution globale des OPA dans les services de l'Etat.

Nous sommes passés à l'examen de textes fournis par la DRH :

- Une instruction sur les modalités de gestion et de transfert des personnels dans le cadre de la loi
- Une note technique sur la MAD SLD
- Un projet de convention relative à la MAD SLD

Nous dénonçons la diffusion de ces documents de travail dans les services et auprès des conseils Généraux avant même qu'ils ne soient discutés.

La méthode du Ministère est inacceptable et la volonté est de passer coûte que coûte les transferts en dépit des règles élémentaires. Mais le comble est atteint quand l'administration nous annonce qu'ils allaient se passer du décret prévu à l'article 4 de la loi sur les conventions de transfert et le remplacer par une simple circulaire interministérielle ce qui permettra de signer les conventions de transferts prévues en 2010.

Non seulement le Ministère ne respecte pas le droit des agents mais il ne respecte pas la loi !

Nous étudions le premier texte qui doit être le fil conducteur des deux autres. Nous exigeons et arrivons à faire acter que celui rappelle les principes de bases actés suite à la loi LRL du 13 août 2004 :

- Chaque agent doit retrouver un poste
- Limiter les mobilités
- Garantir les rémunérations (au moins pendant un période transitoire allant jusqu'à la fin droit d'option)

L'examen point par point fait relever des divergences et des points de blocage notamment sur la notion même de mise à disposition car nous considérons qu'en MAD nous restons agents du ministère et conservons nos droits Etat. La DRH ne l'entend pas ainsi notamment sur les droits syndicaux.

La complexité et l'intensité des débats ont fait que nous ne sommes pas arrivés à terme des discussions et une nouvelle réunion est programmée pour le jeudi 10 décembre à 9h.

Conclusion :

Suite à la grève, l'administration a été contrainte à afficher des intentions sur le catégoriel et le maintien de la rémunération. Par contre, la méthode expéditive ne varie pas.

Nous ne lâcherons pas et il faudra que les promesses soient validées.

Les OPA sont déterminés et un préavis de grève reconductible est toujours en suspend !

Montreuil, le 14 décembre 2009

Cette réunion, pilotée par le chef de service de gestion des personnels, Yves MALFILATRE, se plaçait dans la continuité de celle du 4 décembre et de l'action de grève du 3 décembre. Les OPA se retrouvent transférés à l'aveugle dans les collectivités, nous exigeons un principe d'égalité avec les fonctionnaires transférés en 2007 et des garanties de la part de l'Etat que cela soit pour les OPA qui seront mis à disposition dans les départements ou régions comme pour ceux qui resteront dans les services de l'Etat.

La délégation CGT (BREUIL, BRO, CLERC, HEDEVIN, HEGOT) demande à faire le point sur ce qui a été pris en compte lors de la réunion précédente.

Des avancées sur la MAD avec la prise en compte des principes de base

Trois textes nous ont été proposés :

- Un texte sur les garanties apportées aux OPA qui constitue le cadre général des dispositions apportées aux personnels concernés par les transferts et les mutations,
- Une note technique sur la mise à disposition sans limitation de durée,
- Un projet de convention de mise à disposition.

L'essentiel de la réunion porta sur le premier texte, (les deux autres déclinant du premier).

Sur les principes de base, l'administration prend en compte nos revendications :

- **Un poste pour chaque agent**
- **Le minimum de mobilité**
- **Le maintien de la rémunération avec fiche financière et état des services faits les 3 dernières années.**

Des points de blocages

Par contre, des points de blocage persistent autour de la notion juridique de la mise à disposition sans limitation de durée pour les OPA. En effet, la MAD n'existe pas dans le « statut » des OPA et nous ne savons pas si les règles de MAD des fonctionnaires s'appliquent pour nous. C'est important car de cela découle le droit des agents et particulièrement le droit syndical. Nous voulons savoir de quel droit nous disposons : Etat ou Collectivités ?

L'administration reconnaît quelques vides juridiques et essaie de trouver des solutions provisoires. Elle reconnaît finalement qu'une expertise est nécessaire sur le sujet.

Sans attendre cela, nous avons travaillé avec le Député André CHASSAIGNE qui va questionner le Gouvernement sur le sujet mais aussi sur la méthode dont le MEEDDM traite ses agents dans le cadre de l'application de la loi de transfert des parcs.

La CGT interpelle le Ministre BORLOO dans la cour du Ministère

Parallèlement à cette réunion, nos camarades du département de la Charente Maritime étaient reçus par le cabinet du Ministre. Le Secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique BUSSEREAU, confondant son rôle de ministre et de PCG, a renvoyé ses problèmes départementaux devant le cabinet ministériel.

4 délégués CGT sont donc montés à Paris pour parler du transfert de leur Parc de la Charente Maritime. On ne parle pas dans ce cas de « coût carbone » !

Cette délégation était accompagnée de Daniel BRO du SNOA.

Ce fut l'occasion de croiser le Ministre BORLOO qui partait d'un pas décidé à Copenhague. Nos camarades l'ont interpellé et lui ont dit que s'il était important de sauver la planète, il ne fallait pas oublier les agents du ministère et particulièrement les OPA qui se trouvent dans une situation sans avenir suite à la loi de transfert des parcs.

Le Ministre dit connaître le problème et renvoie les camarades vers son cabinet.

Le catégoriel

Cette réunion au cabinet fut aussi l'occasion de faire le point sur les avancées catégorielles. Thomas DEGOS, Directeur de cabinet, fit part d'un courrier de relance auprès du Budget signé par le ministre en personne sur les mesures catégorielles 2009 (premiers niveaux de grades et prime de métier).

Il confirme que des négociations doivent être lancées sur la prime de rendement.

Apparemment un problème de communication persiste entre le cabinet et la DRH puisque Monsieur MALFILATRE se dit dans l'attente des premiers points mais ne semble pas prêt à lancer le chantier de la prime de rendement !

Conclusion

Entre cacophonie et inconsideration des personnels, le MEEDDM reflète bien la méthode de ce gouvernement qui est plus proche d'une république « bananière » que d'un grand pays démocratique.

Quoiqu'il en soit la CGT et les OPA ne sont pas désarmés et comptent en découdre jusqu'à obtention de garanties synonymes d'avenir pour les OPA.

Nous venons de lancer un grand coup avec la grève suivie par près de 70 % des OPA des Parcs. L'administration dévoile ses chiffres une semaine après : plus de 53 % tous services confondus et plus de 60 % dans les DDE et DDEA.

Le Ministère ne peut pas cacher ou minimiser l'action des OPA.

Il faut qu'ils en tiennent compte.

Il faut rappeler qu'à l'issue de la loi du 26 octobre, nous étions nus, sans aucun textes ni garanties.

Aujourd'hui, l'administration est contrainte d'écrire une circulaire où les grands principes sont le maintien de la rémunération et où le droit des agents est spécifié.

C'est un premier pas, il faut qu'il soit validé, tout comme doit être validé les mesures catégorielles.

Jeudi 17 décembre, les Organisations Syndicales seront reçues par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer. Au cours de cette réunion nous revendiquerons l'organisation de travail et la place des OPA dans ces services de l'Etat. Nous ne manquerons pas de mettre en avant la lettre de mission du Premier Ministre à un inspecteur général demandant d'examiner la réforme de VNF et la création d'un opérateur routier national.

Cela va sans dire que les pistes envisagées pour la RGPP 2^{ème} vague concerneront de plein fouet les OPA, leurs missions et leurs métiers et qu'il faudra enclencher un processus de riposte au sein de notre fédération et voire même de l'ensemble de la fonction publique.

Dans l'immédiat, au terme de ces réunions et après concertation avec les autres organisations, nous ferons le point et définirons la suite de l'action des OPA qui est en suspend :

Un préavis de grève court jusqu'à la fin de la période hivernale.

Le Premier Ministre

Paris, le 28 OCT. 2009

Monsieur l'Inspecteur général

La réflexion sur l'amélioration de l'efficacité de l'Etat est un impératif permanent. Plus que jamais, elle doit demeurer en tête des priorités de toute administration de l'Etat.

Renforcer la qualité du service rendu aux usagers du service public, améliorer les conditions de travail des agents publics, concentrer l'action des pouvoirs publics sur les besoins prioritaires, gérer au mieux les ressources de la collectivité : ces objectifs doivent figurer au premier plan dans une économie moderne qui s'inscrit dans un monde compétitif et évolutif, et dans une démocratie légitimement attachée à l'excellence de ses services publics. Ces objectifs sont, par ailleurs, rendus chaque jour plus incontournables par la nécessité de rendre plus soutenable l'évolution de nos finances publiques.

Cette démarche, qui renouvelle en profondeur l'esprit et la méthode de la réforme de l'Etat dans notre pays, a été mise en œuvre depuis plus de deux ans par la révision générale des politiques publiques (RGPP). De nombreuses décisions ont été prises dans tous les domaines, qui ont permis d'enclencher une logique qui consiste, pour l'Etat, à faire mieux en dépensant moins.

Ce grand chantier de réforme de l'Etat doit se poursuivre, notamment dans la perspective de la préparation d'un nouveau budget triennal.

J'ai décidé de vous confier une responsabilité éminente dans ce processus. Je vous demande de diriger une équipe d'auditeurs associant fonctionnaires et consultants privés pour examiner le ministère de l'énergie, de l'électricité, du développement durable et de la mer et, le cas échéant, les opérateurs dont il exerce la tutelle.

Vous formulerez pour le comité de suivi de la RGPP, pour la fin de l'année, des propositions de nouvelles mesures garantissant la poursuite en 2012-2013 des non-renouvellements de départ en retraite arbitrés sur la période 2009-2011, ainsi qu'une réduction à due proportion des coûts de fonctionnement sur l'ensemble du périmètre ministériel, au niveau central comme au niveau déconcentré. Pour faciliter la prise de décision, vos propositions devront présenter des scénarii allant au-delà de ces proportions.

*Monsieur Pierre LEPETIT
S/c Monsieur le Chef de l'Inspection générale des finances
Inspection générale des finances
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12*

Vos analyses, qui éclaireront les décisions du Conseil de modernisation des politiques publiques, présidé par le Chef de l'Etat, devront être ambitieuses, innovantes, sans a priori ni tabou. Chaque fois que possible, elles devront examiner la pertinence du périmètre des missions de l'Etat, et en évaluer les modes d'exercice pour déterminer si l'Etat est le mieux placé pour les prendre en charge.

Pour formaliser vos propositions, vous veillerez à respecter la méthodologie définie par l'équipe d'appui de la RGPP.

Vous travaillerez en lien étroit avec les services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, afin que vos propositions soient le fruit d'un travail en commun avec les administrations qui auront à mettre en œuvre les réformes. Vous pourrez vous appuyer sur les propositions récemment présentées par le ministère comme sur les travaux engagés durant la première phase de la RGPP et qui nécessiteraient un approfondissement ou une actualisation. Vous pourrez librement décider de toute autre démarche utile.

Vous pourrez notamment examiner les axes suivants :

1. La recherche de gains d'efficience en administration centrale.
2. La réduction des moyens d'ingénierie routière et la poursuite de la rationalisation des services déconcentrés.
3. La modernisation et la simplification de la réglementation relative aux ouvrages des réseaux publics d'électricité.
4. La poursuite de la réforme du permis de conduire.
5. La rationalisation de l'implantation territoriale du service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA), la recherche de synergies avec l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC), l'optimisation de la mission de contrôle aérien, l'évolution statutaire de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).
6. La réforme de Voies navigables de France (VNF).
7. La création d'un opérateur routier national.
8. Les évolutions permettant de progresser dans des conditions optimales vers la dématérialisation de la délivrance du permis de construire
9. La rationalisation du régime de retraite des marins.
10. L'analyse de l'impact de la fusion de la redevance sur l'archéologie préventive et des taxes locales d'équipement.
11. L'analyse de l'impact des lois « Grenelle de l'environnement » sur l'emploi public (administration centrale, services déconcentrés, ADEME), en distinguant les besoins en emplois pérennes des renforts ponctuels.

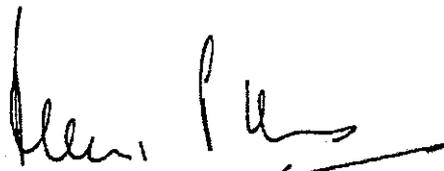
12. *La réforme du secrétariat des commissions départementales de sécurité.*
13. *La poursuite de la réforme du numéro unique de demande de logement social.*
14. *Le « verdissement » de dispositifs d'épargne logement (PEL).*
15. *La réforme de l'aide personnalisée au logement (APL).*
16. *L'amélioration des modes d'évaluation des investissements de l'Etat, par la création d'une agence d'évaluation des investissements publics (en lien avec les réflexions menées sur ce sujet par la mission d'audit sur le ministère du budget).*
17. *La mutualisation des moyens de l'Etat en mer (en lien avec les ministères de l'intérieur, de la défense et du budget).*

Cette liste n'est en rien limitative et vous êtes invité à traiter tout autre thème qui vous paraîtrait pertinent.

Vous bénéficierez de l'appui des services du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, rapporteur général de la RGPP, qui coordonne les travaux de l'ensemble des équipes d'audit. Vous aurez accès à toute information vous permettant de remplir cette mission à laquelle j'attache la plus grande importance.

La réforme de l'Etat constitue l'une des priorités du Gouvernement, comme l'a rappelé le Président de la République dans son discours de Versailles du 22 juin 2009. Votre mission est la traduction directe de cette priorité.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON



Catégorie A : Des revendications syndicales pour le débat et l'action

Les personnels de toutes les catégories aspirent à une revalorisation de carrière.

Mais le gouvernement n'entend pas en discuter avec toutes les organisations syndicales représentées dans les actuels conseils supérieurs des trois versants de la fonction publique, FPE, FPT et FPH.

Les personnels de la catégorie A représentent 30 % rapportés aux trois versants, 50% pour la FPE, 35% pour la FPH et 10% pour la FPT.

Au niveau des effectifs, la catégorie A représente 1,2 million de personnels pour la FPE et 1,6 million pour les trois versants.

Le champ des discussions ouvertes en juillet dernier est arrêté aux organisations, CGC, CFTC, CFDT et UNSA ne représentant pas la majorité des agents (36,2%) pour les trois versants de la fonction publique et suite au protocole qu'elles ont signé le 21 février 2008.

Ainsi sont exclus de la discussion, CGT, FO, FSU et Solidaires.

Les informations, officiellement transmises à la CGT par l'administration, à ce jour, sont deux PowerPoint datés du 1^{er} juillet 2009 et du 18 septembre 2009, informations parvenues avec plus d'un mois de retard, de telle sorte qu'à réception nous étions déjà en possession des documents cités.

Ces deux documents dressent un état des lieux et donnent certaines pistes du gouvernement sur les éventuelles évolutions de la catégorie A.

Evidemment aucun des PowerPoint ne précise l'évolution du début de carrière du A type par rapport au SMIC en un peu plus d'un quart de siècle :

2,02 SMIC en 1981 ; 1,63 SMIC en 1986 ; 1,25 SMIC en 2006 ; 1,20 SMIC en 2009.

Par ailleurs, des discussions ont lieu dans l'éducation nationale sur la catégorie A, pour les personnels d'enseignement scolaire et au niveau du ministère de la santé sur l'intégration du corps des infirmiers de catégorie B dans la catégorie A.

Le gouvernement, en la matière, cloisonne, pratique la négociation « à la découpe » et à l'image des promoteurs immobiliers entend tirer le meilleur profit, c'est-à-dire n'attribuer que des augmentations minimales, voire des régressions, au regard de ses propositions d'allongement des carrières et au regard de la montée des qualifications de l'ensemble des agents dans chaque catégorie.

Pour l'UGFF-CGT, il faut ouvrir de véritables négociations sur l'ensemble des trois catégories A, B et C.

Nous estimons que les repères confédéraux méritent d'être rappelés en préalable de toute base de discussion sérieuse sur les grilles de traitements :

SMIC à 1600 €

Doublement de la rémunération au cours d'une carrière complète.

Maintien du principe du recrutement par concours dans la fonction publique.

Niveau BEP/CAP :	1,2 SMIC	(1920 € --- 3840 €)
Niveau Bac :	1,4 SMIC	(2240 € --- 4480 €)
BTS/DUT/DEUG :	1,6 SMIC	(2560 € --- 5120 €)
Licence/maîtrise :	1,8 SMIC	(2880 € --- 5760 €)
Bac + 5/ Master/Ingénieur :	2 SMIC	(3200 € --- 6400 €)
Doctorat :	2,3 SMIC	(3680 € --- 7360 €)

Tous les chiffres d'entrée sont considérés comme salaire minimum garanti à un niveau de qualification et non comme une revendication de salaire plafonné.

L'UGFF-CGT propose de mettre largement en débat ces repères revendicatifs.

Il serait temps de pouvoir engager de véritables négociations sur la base de revendications syndicales discutées avec les agents et non sur la base des revendications du gouvernement.

Chacun peut vérifier au travers des nouvelles grilles catégories B et C, ce que valent les négociations à la découpe, avec des organisations minoritaires et sans lutte d'ampleur.

Enfin, à la revendication de construction d'une grille indiciaire cohérente s'ajoute le lourd contentieux de perte de pouvoir d'achat depuis 1982.

La satisfaction des revendications sur les grilles de qualifications A, B et C ainsi que sur les salaires passe par des luttes fortes, d'ampleur et par la mise en débat de revendications syndicales ambitieuses.

01 décembre 2009



Bulletin d'adhésion à la CGT

NomPrénom.....
Adresse personnelle.....
Code postal.....Ville.....
Tél.....e-mail.....
Grade ou corps.....
Etablissement de travail :.....
Code Postal.....Ville.....

A remettre à un militant CGT du lieu du travail ou à retourner à ugff@cgt.fr ou
UGFF-CGT – 263, rue de Paris, case 542 – 93514 Montreuil Cédex



DES MOBILISATIONS QUI EN APPELLENT D'AUTRES

Face aux coups qui continuent de tomber dur sur la Fonction publique, ses agents et ses usagers (saignées sur l'emploi, compression des salaires, attaques contre le Statut, réforme territoriale, recul général des politiques publiques...), la CGT ne pouvait pas choisir le camp de l'immobilisme.

Alors que des PLF et PLFSS régressifs sont en cours d'examen au Parlement, notre organisation a choisi, dès la mi-octobre, de proposer à tous les autres syndicats, une riposte la plus unitaire possible. Notre démarche visait à construire – et à faire converger – des actions diversifiées et multiples à partir de la mi-novembre et jusqu'au début décembre.

Au niveau de la Fonction publique, seules la FSU et SOLIDAIRES ont répondu présentes.

En dépit de ce contexte unitaire réduit, nous avons pris nos responsabilités.

Et nous avons eu raison.

Du 18 novembre jusqu'à aujourd'hui, les mobilisations n'ont cessé de se succéder. Action des agents territoriaux au Congrès des Maires, Hôpitaux publics, la Poste, Education, Culture, ONF, Finances, Equipement.... Les initiatives ont répondu les unes aux autres.

Toutes à leur manière, ont marqué le paysage.

C'est assez souligner que notre appel à l'action est bien en adéquation avec la volonté et l'attente des personnels.

D'ailleurs, des mouvements ont lieu en ce moment même auxquels nous apportons notre total soutien.

Clairement pour la CGT, cette étape de mobilisation s'inscrit dans un processus de lutte.

C'est pourquoi, nous estimons indispensable que celui-ci connaisse des développements rapides, les plus transversaux possible.

Sans attendre, la CGT va prendre toutes les initiatives pour une construction la plus unitaire possible.

Montreuil, le 3 décembre 2009



Le 20 janvier 2010 : 2ème rencontre à l'initiative de la CGT des cadres supérieurs de la Fonction publique

Comme le 14 janvier 2009, l'UGFF, l'UFICT services publics et l'UGICT proposent une deuxième rencontre des cadres supérieurs de la Fonction publique le mercredi 20 janvier 2010.

Cette initiative aura lieu de 9H à 13H au Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi, Salle de conférences Pierre Mendès France, 139, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12 (métro Bercy).

Le thème sera : « quelle gestion publique pour une sortie de crise ? ».

La première approche est celle du cadre budgétaire. Depuis des années, la thématique des déficits publics est développée pour justifier la mise en cause des missions publiques. La crise sert à nouveau de nouveau prétexte au Gouvernement pour aller plus loin dans la réduction des dépenses publiques, celle-ci s'appliquant maintenant dans toute sa rigueur aux collectivités territoriales et aux dépenses de santé. Pourtant bien des observateurs avaient noté que la France avait été moins touchée par la crise du fait du rôle de ses services publics.

Pour l'Etat, une RGPP2 a été décidée est en préparation. « Les audits le prouvent, déclare Eric Woerth, nous pouvons légitimement faire en moyenne, de l'ordre de 10% d'économie en 3 ans sur les dépenses de fonctionnement ». Pour l'immobilier, la recette est simple, il s'agit de réduire les bureaux de 3m² par salarié. Dans le cas de l'ENA, deux départs en retraite sont prévus en 2010, mais en application du contrat d'objectifs fixés par le Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ce sont quatre à cinq emplois qui doivent être supprimés chaque année. La recette pour 2010 : on met fin aux détachements, et après ?...

Le thème de la gestion publique sera également abordé en continuité de la journée du 14 janvier 2009. Quelle gestion publique ? On transpose les modes de gestion du privé ? Quels critères de gestion ? Le résultat ? Mais comment le mesure-t-on ? S'agit-il de faire du chiffre ou d'une autre approche en termes d'efficacité sociale ? On supprime des emplois dans la Fonction publique mais qui fera demain le travail, et à quel prix ?

Cette deuxième Rencontre s'adresse aux cadres supérieurs, syndiqués à la CGT, sympathisants, ou tout simplement intéressés par un débat que nous voulons le plus ouvert. Cela suppose de la part de nos organisations de faire connaître le plus largement possible cette

initiative auprès des cadres de nos Ministères. Nous devons également intégrer le fait que les réformes mises en œuvre les interpellent directement. Plusieurs sondages montrent en effet que la majorité des cadres ne se retrouvent pas dans les réformes mises en œuvre. Ils subissent également les effets des restructurations, suppressions de postes, pressions liées aux contrats d'objectifs, etc...

Enfin, cette initiative est évidemment ouverte aux responsables de nos organisations, en particulier aux camarades chargés de l'activité en direction des cadres.

Pour ceux qui souhaitent s'associer, une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 18 décembre à 9h30 à la fédération des services publics.

Bien fraternellement,

Pour l'UGFF-CGT
Patrick Hallinger

Ci-après vous avez le coupon d'invitation.

**FINANCES PUBLIQUES – GESTION PUBLIQUE –
RÔLE DES CADRES**

Après l'initiative du 14 janvier 2009 : « les cadres supérieurs de la
Fonction publique au service de l'intérêt général »

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, l'Union
Fédérale des Ingénieurs cadres et techniciens de la fédération des
services publics, l'UGICT vous invite à participer

**A la deuxième rencontre des
cadres supérieurs
qu'elle organise**

Sur le thème :

**Quelle gestion publique pour une
sortie de crise ?**

- Finances et déficits publics :

La rigueur, jusqu'où ?

Non remplacement d'un départ en retraite sur deux ?

Une nouvelle RGPP pour l'Etat et ses opérateurs, les collectivités
territoriales ?

**- Quelle gestion publique pour l'intérêt général et l'efficacité
sociale ?**

Une gestion alignée sur la gestion des entreprises ?

Quel indicateur pour l'efficacité sociale ?

Quel rôle pour les cadres ?

**Avec notamment la participation de Jean-Marie
MONNIER, Professeur à Paris 1, de Sébastien PROTO,
Directeur de Cabinet d'Eric WOERTH, d'élèves de
l'ENA et de cadres syndicalistes**

**Mercredi 20 janvier 2010
de 9 h à 13 h**

Salle de conférences Pierre Mendès-France

**Au Ministère de l'Economie, de l'Industrie
et de l'Emploi**

**139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12
(Métro Bercy ou Gare de Lyon)**

COUPON REPONSE

Nom :

Prénom :

Service :

Mail :

Participera :

A RENVOYER À :

phallinger@ugff.cgt.fr

OU

eparrot@ugff.cgt.fr

Appel pour des États Généraux du Service Public

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé... La votation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer à la fois le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyenNEs/usagèrEs, personnels et éluEs.

La résistance est indispensable, mais nous ne pouvons nous contenter de défendre un existant que nous voulons transformer, ni nous résigner à le faire dans le cadre d'un choix de société par nature antagonique à l'essence du Service Public. Il nous faut reprendre l'offensive idéologique sur le terrain du Service Public (et pas seulement de tel ou tel SP).

Les politiques néolibérales viennent d'exploser dans une crise économique, sociale et environnementale qui confirme à la fois leur inefficacité, leur coût et l'injustice qu'elles produisent. Nous sommes convaincus que notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en œuvre de services publics à tous niveaux : local, national, international, mondial. Le XXI^e siècle peut et doit être l'« âge d'or » du service public. En raison de son expérience et de son histoire, la contribution de notre pays pourrait être essentielle dans cet avènement.

Nous proposons donc de nous appuyer sur les mobilisations existantes, et qui gardent leur dynamique propre, les aspirations citoyennes, les comités existants pour ouvrir un débat très large sur les axes suivants **POUR des services publics et une fonction publique du 21^{ème} siècle efficaces et démocratiques.**

1. **Quels champs des services publics à quel niveau ?** Quels sont les biens communs dont nous estimons qu'ils justifient un service public ? À quels niveaux ? Quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général ? Déconcentration et/ou décentralisation ? Face au désengagement de l'État, au sabordage des services publics nationaux, certains théorisent une régionalisation dans le cadre d'une Europe des régions ? Quel impact de la réforme projetée des Collectivités Territoriales, de la RGPP et de la Réorganisation territoriale de l'état ? Il nous faudra poser le problème des régions, de l'État et de l'Europe. Quel rôle des SP sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur les questions environnementales dans l'objectif d'un développement soutenable ? Le service public face à la concurrence ?
2. **Quelle démocratie ?** Comment associer, au-delà d'un referendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des SP ? La proximité géographique peut-elle faciliter cette gestion démocratique ? Cela renvoi aussi à une question plus générale de démocratisation de la société, du travail... Cette question soulève aussi celle de l'évaluation des politiques publiques, des services.
3. **Quels financements ?** On sait que depuis 20 ans il est de bon ton de promettre des baisses d'impôts. On voit aujourd'hui les débats autour de la fiscalité locale, de la fiscalité environnementale. On sait aussi que le résultat est non seulement un affaiblissement des moyens de l'État et des Collectivités Territoriale, mais aussi que la fiscalité est de plus en plus injuste. La caricature finale étant la loi TEPA. Il ne peut y avoir de SP, de politiques publiques, sans péréquations, égalité des tarifs, donc sans réforme profonde de la fiscalité s'appuyant notamment sur un véritable impôt progressif. Quelle part de financement des services réserver aux collectivités publiques et quelle part à l'utilisateur ? Quelle autonomie pour les services publics vis-à-vis de la collectivité publique ?
4. **Quelles agents ?** Si l'on considère que le service public s'adresse à des usagers et non à des clients, si l'on considère que l'agent public met en œuvre l'intérêt général alors le statut de la fonction publique n'est-il pas une pré-condition ? Quelle gestion ? Quelle formation ? Quels recrutements ? Quels niveaux de salaires ?

Nous proposons un processus qui fasse de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes autour de ces grandes questions, à travers notamment des États Généraux locaux et nationaux, une pétition nationale, une manifestation nationale.

Le comité national est constitué des organisations suivantes (ordre alphabétique) : AITEC ; ATTAC ; CGT ; Collectif national droits des femmes ; Confédération Paysanne ; Convergence Nationale des collectifs de défense et promotion des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; Fondation COPERNIC ; FSU ; GU ; Les Verts ; LDH ; M'PEP, NPA ; PCF ; PG ; PS ; Résistance Sociale ; SOLIDAIRES ; Syndicat de la Magistrature ; UNEF

Les personnalités suivantes, qui n'ont pas de responsabilité majeure dans les organisations précitées, en soutiennent activement la démarche

Anicet Le Pors – Jean-Marie Pernot – Catherine Mills – Jacques Fournier – Pascale Gonod – Jean Labrousse – Pierre Bauby – Bertrand Monthubert ...

Texte adopté lors de la réunion du 4 novembre 09

Le calendrier sera le suivant :

1. Lancement public de la démarche 17 décembre 2009 (tribune dans Le Monde + initiative publique à La Mutualité à 18h30)
2. L'organisation d'États Généraux locaux (ville, département, région en fonction des choix locaux) pendant les périodes janvier –février et avril. S'appuyant sur des comités locaux et sur la base du texte national il s'agit de trouver les moyens d'associer très largement la population à ces débats en associant le plus grand nombre d'organisations et de citoyens.
3. Des États généraux nationaux vers début juin.
4. Engager la réflexion, sur la rédaction d'une pétition nationale reprenant la demande d'un referendum pour insérer dans la Constitution des principes forts sur le Service Public.
5. Travailler à une initiative nationale de masse (manifestation ?) pour l'automne 2010.



Commission exécutive de la CGT élue au 49ème congrès

- ▶ ALLAL Meïssa, Sociétés d'études, présentée par le Val-d'Oise
- ▶ ALPHON-LAYRE Alain, Santé-action sociale, présenté par le Gard
- ▶ ANGEI Fabrice, Services publics, présenté par les Services publics
- ▶ ARNAUD Elvida, FNME, présentée par la FNME
- ▶ AUBIN Eric, Construction, présenté par la Construction
- ▶ AUBRY Caroline, Services publics, présentée par le Val-de-Marne
- ▶ BENSELLA Lynda, Métallurgie, présentée par l'Isère
- ▶ BERTRAND Marie-Laurence, Finances, présentée par les Finances
- ▶ BLANCHE Francine, Métallurgie, présentée par la Métallurgie
- ▶ BONAVENT Florence, Chimie, présentée par la Chimie
- ▶ BOUVIER Pascal, Bois, présenté par le Maine-et-Loire
- ▶ CHAY Michèle, Commerce, présentée par le Commerce
- ▶ DEBAY Pascal, Santé-action sociale, présenté par la Meurthe-et-Moselle
- ▶ DEPLOBIN Stéphane, Filpac, présenté par l'Indre-et-Loire
- ▶ DONEDDU Michel, FNME, présenté par l'Ugict
- ▶ DUPONT Frédérique, Services publics, présenté par le Val-de-Marne
- ▶ DUYNLAEGER Colette, FAPT, présentée par la FAPT
- ▶ FERON Magali, FAPT, présentée par la Seine-Saint-Denis
- ▶ FERREIRA Caroline, Santé-action sociale, présentée par la Santé-action sociale
- ▶ FOURIER Paul, Transports, présenté par les Transports
- ▶ FUCHET Annie, FAPT, présentée par la Saône-et-Loire
- ▶ FUVEL Florence, Santé-action sociale, présentée par l'Isère
- ▶ GENISSON Sabine, Finances, présentée par les Alpes-Maritimes
- ▶ GEVAUDAN Simon, Services publics, présenté par le Gard
- ▶ HUARD Irène, FNME, présenté par l'Ugict
- ▶ IMBRECHT Frédéric, FNME, présenté par la FNME
- ▶ JOLY Pascal, Cheminots, présenté par les Yvelines
- ▶ KOTLICKI Marie-Jo, Finances, présentée par l'Ugict
- ▶ LAGHA Amar, Commerce, présenté par le Rhône
- ▶ LALYS Denis, Organismes sociaux, présenté par les Organismes sociaux
- ▶ LATTAUD Philippe, FNME, présenté par le Val-d'Oise
- ▶ LE BOT Agnès, Services publics, présentée par le Nord
- ▶ LEPAON Thierry, Métallurgie, présenté par le Calvados
- ▶ LESAGE Valérie, Organismes sociaux, présentée par la Seine-et-Marne
- ▶ LICHOU Patrick, Banques et Assurances, présenté par les Finances
- ▶ MALENFANT Yannick, Travailleurs de l'État, présenté par les Travailleurs de l'État
- ▶ MARCEL Jérôme, Transports, présenté par la Haute-Marne
- ▶ NATON Agnès, FAPT, présentée par la Haute-Savoie
- ▶ OUSSEDIK Mohammed, Verre-Céramique, présenté par le Verre-Céramique
- ▶ PASTRE Lionel, Chimie, présenté par le Tarn

- ▶ PERRET Catherine, Ferc, présentée par la Ferc
- ▶ PETTAVINO Thierry, Commerce, présenté par les Bouches-du-Rhône
- ▶ PRIGENT Florence, Organismes sociaux, présentée par l'Ille-et-Vilaine
- ▶ PRIGENT Nadine, Santé-action sociale, présentée par la Santé-action sociale
- ▶ RABHI Maurad, THC, présenté par THC
- ▶ RICHARD Ghyslaine, Organismes sociaux, présentée par la Gironde
- ▶ RUSSEIL Laurent, Cheminots, présenté par les Cheminots
- ▶ SAAVEDRA Marie-Paule, Santé-action sociale, présentée par le Vaucluse
- ▶ SANCHEZ Daniel, Métallurgie, présenté par la Métallurgie
- ▶ TEXIER Philippe, Cheminots, présenté par la Côte-d'Or
- ▶ THIBAUT Bernard, Cheminots, présenté par les Cheminots
- ▶ THIERY-CHEARRIER François, Santéaction sociale, présenté par le Puy-de-Dôme
- ▶ VAGNER Françoise, Chimie, présentée par l'UCR
- ▶ VIDALLET Gisèle, FAPT, présentée par la Haute-Garonne

Bureau confédéral de la CGT élue au 49ème congrès

- ▶ CHAY Michèle, Commerce, présentée par le Commerce
- ▶ DONEDDU Michel, FNME, présenté par l'Ugict – **Administrateur de la CGT**
- ▶ LATTAUD Philippe, FNME, présenté par le Val-d'Oise
- ▶ LE BOT Agnès, Services publics, présentée par le Nord
- ▶ NATON Agnès, FAPT, présentée par la Haute-Savoie
- ▶ OUSSEDIK Mohammed, Verre-Céramique, présenté par le Verre-Céramique
- ▶ PRIGENT Nadine, Santé-action sociale, présentée par la Santé-action sociale
- ▶ THIBAUT Bernard, Cheminots, présenté par les Cheminots – **Secrétaire général de la CGT**

Commission financière de contrôle élue au 49ème congrès

- ▶ CHEBOUT Hamid, Spectacle, présenté par le Nord
- ▶ DUMOUSSEAU Samantha, Agroalimentaire, présentée par la Charente
- ▶ FAIVRE-PICON Michel, Commerce, présenté par le Jura
- ▶ LAFONT Eric, Services publics, présenté par l'Allier
- ▶ LE MEUR Denis, Transports, présenté par l'Ugict
- ▶ PETITJEAN Chantal, FNME, présentée par l'UCR
- ▶ SEGUIN Martine, Santé-Action sociale, présentée par la Marne

Résultats des votes :

Vote sur l'activité (vote par mandat)

- ▶ Pour : 77,3%
- ▶ Contre : 22,7%

Vote sur le rapport financier (vote à mains levées)

- ▶ Adopté

Vote sur l'orientation (vote par mandat)

- ▶ Pour : 78,5%
- ▶ Contre : 21,5%